



BULLETIN MUNICIPAL N°29 - JUILLET 2022

Edito

La moitié de l'année 2022 est déjà écoulée... Le temps passe très vite, mais la bonne nouvelle de ce début d'année semble quand même être la fin de cette terrible épidémie de coronavirus. En effet, même si de nouveaux variants font leur apparition, il semblerait que le gros de ce fléau soit derrière nous, ce qui permet d'envisager un retour à une vie plus normale. Les associations ont pu reprendre leurs activités, les entreprises fragilisées par cette crise tentent de redémarrer tant bien que mal. Quant à la commune nous continuons à travailler pour réaliser les projets engagés.

Ce début d'année est marqué par un retour de l'inflation que nous avons tous pu constater : prix des carburants, denrées alimentaires..., mais également une pénurie de certains produits, dûe au conflit en cours.

Suite au départ de Florian fin 2022, nous avons pu accueillir depuis mi février Christophe Moreau, en provenance de la commune de Bellac, comme agent technique. Christophe est également pompier volontaire à Bellac.

Des travaux de voirie ont débuté avec le marché groupé du SYGESBEM sur la route de Gattebourg et de chez Mistre. Nous espérons pouvoir démarrer en fin d'année la mise aux normes du réseau de défense incendie avec la mise en place de nouveaux poteaux aux Bordes, à Charbonnières, au Liboureux et à la Station.

Les travaux de pose de la fibre se poursuivent avec le syndicat DORSAL et Axione. Ils doivent être finalisés en fin d'année, conformément au calendrier prévisionnel.

Les voies d'accès aux futures éoliennes ont été réalisées au printemps, et le montage des machines est prévu au cours du second semestre pour une mise en service en 2023. La réalisation de ce parc éolien rapportera, outre la fiscalité locale pour la commune (environ 38 000 € par an), une aide conséquente pour des travaux ayant trait à l'amélioration de la performance énergétique ou à la préservation et l'amélioration du patrimoine.

L'année 2022 va également être marquée par la réouverture de l'auberge, fermée depuis 2019. En effet, mesdames Richardson vont très prochainement reprendre cet établissement, leurs formations ayant été effectuées, nous sommes maintenant en attente d'une date pour la signature du bail notarié. La réouverture de cet établissement contribuera à recréer un lieu de vie dans le bourg.

Un autre évènement annoncé depuis sept ans va enfin aboutir : il s'agit du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), entériné par le conseil communautaire fin juin. Ce document d'urbanisme qui se substitue à notre carte communale apporte son lot de restrictions. En effet, certaines parcelles qui étaient classées constructibles sur la carte communale deviennent non constructibles, selon les règles imposées par divers textes (loi Alur, grenelle de l'environnement...), ce afin de préserver les zones agricoles et d'éviter les constructions disparates.

Ce début d'année a également été marqué par les élections présidentielles, puis législatives. Si nous avons eu une très bonne participation à hauteur de 93% pour les présidentielles, les législatives ont moins captivé avec un taux de participation de 63.5%, qui reste cependant supérieur à la moyenne nationale.

Cet été vous pourrez à nouveau vous retrouver pour le feu d'artifice et le bal populaire du 14 juillet à l'étang de Rouffignac, ce après deux ans d'absence.

Bel été à toutes et à tous.

Pierre ROUMILHAC

FÊTE DU 14 JUILLET
BLANZAC
à l'étang de Rouffignac

Feu d'artifice
Bal populaire orchestre par Trio Calypso
Restauration
Buvette

Organisée par la municipalité avec la participation de l'ACCA et du Comité des fêtes.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé



ETAT-CIVIL :

Naissance : Ariane COMBO DAOU
Gabriela LASSALLE

Décès : Pierre ROUSSEL le 11 mars
Anthony HUTTON le 27 mars
Georges DUFOUR le 2 mai

Congés annuels du secrétariat :

du 8 au 21 août 2022.

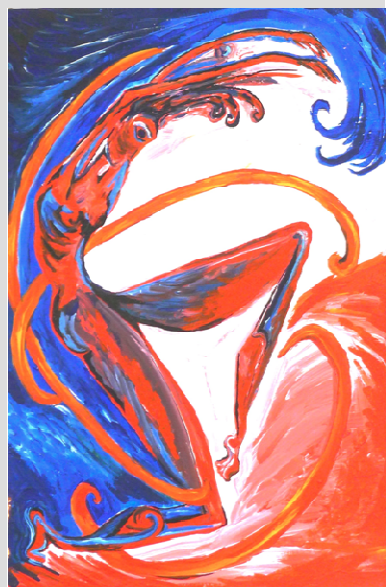
Des permanences seront assurées.
Nous vous informerons des jours et horaires.

Emily RICHARDSON et sa belle-fille Sara sont les nouvelles gérantes de l'auberge le Blanzac. Elles espèrent pouvoir ouvrir très prochainement, dès que l'acte notarié de location gérance sera signé, ce du lundi au vendredi pour commencer. Il vous sera possible de réserver le restaurant pour des soirées privées. Elles espèrent vous voir nombreux à l'inauguration, et les jours suivants, et nous sommes sûrs qu'elles sauront vous réserver le meilleur accueil.

Ça bouge, ça danse !

Venez nous retrouver les **jeudis soirs à Blanzac pour des cours de danse et d'expression corporelle.**

Ensemble nous verrons différentes danses du monde (africaine, salsa, cumbia, samba,...) et contemporain ainsi que des exercices pour se sentir plus à l'aise avec son corps.



Danse, que de la danse!

Les cours ont lieu le jeudi de 20h à 21h30 à Blanzac (salle à côté de la Mairie). Ils sont ouverts à tous.

Mai, Juin de 20h à 21h30
Reprise en septembre.

Coût : 10€/séance

Lib: 07.67.45.76.58

Horaires du secrétariat

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9H - 12H	FERME	9H - 12H	FERME	9H - 12H
13H30 - 17H30	FERME	FERME	FERME	13H30 - 17H30

COLLECTES DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNEE 2022 :

Mercredi 31 août
Mercredi 30 novembre

Il est indispensable de s'inscrire une semaine avant la date. Les personnes non inscrites ne seront pas collectées.

Nos amis les animaux

Nous vous rappelons que la divagation des animaux (chiens, chats ou... canards) est interdite ! Pour leur sécurité avant tout mais également pour celle des promeneurs ou des automobilistes il est impératif que vos animaux soient protégés derrière une clôture, en laisse...

Par ailleurs, au vu du nombre important de chats errants dans certains villages, la mairie a décidé de participer à la stérilisation et castration des chats. En effet, si dans nos campagnes il serait de coutume de croiser des animaux en liberté, la prolifération due parfois à la négligence de certains propriétaires entraîne une situation qui n'est pas soutenable : des animaux malades et qui meurent de faim, des tensions entre les habitants.... Chaque propriétaire devrait pourtant se sentir responsable. Aussi, afin d'endiguer ce problème, la mairie a décidé de solliciter l'association 30 millions d'amis qui apporte une participation financière, le reste des dépenses par animal étant à la charge de la collectivité. C'est ainsi que quelques bénévoles de la commune (élus et habitants) s'activent pour capturer ces félins afin qu'ils soient stérilisés ou castrés puis relâchés sur leur lieu de vie. Nous remercions ces personnes pour cet engagement et rappelons malgré tout que cette tâche incombe avant tout au propriétaire de l'animal. Il faut que chacun ait conscience que cette opération a malgré tout un coup pour la commune et qu'elle se substitue à certains propriétaires nonchalants qui ne sont pas toujours reconnaissants !

Quand on aime son animal, on prend soin de lui...

Passport / Carte Nationale d'identité

Vous avez dû entendre, lire ou constater par vous-même que les délais pour obtenir ces titres étaient très longs. En effet depuis maintenant plusieurs années, seules quelques mairies sont équipées pour établir ces documents (Bellac, Saint-Junien, Bessines, Limoges...). Et celles-ci croulent donc sous les demandes.

Aussi, pour faciliter leur tâche, il nous est demandé de vous remettre préalablement à la 1^{ère} visite le cerfa à compléter ainsi que la liste des pièces à fournir. En effet, il est impératif que votre dossier soit complet pour le premier rendez-vous.

Vous pouvez également préremplir le cerfa en ligne mais il vous faudra l'imprimer et le présenter lors de votre premier rendez-vous avec les pièces justificatives.

Recensement de la population

En 2023 aura lieu le prochain recensement des habitants. L'enquête se déroulera du 19 janvier au 18 février. La mairie pour ce faire va donc avoir besoin d'un agent recenseur. Celui-ci devra obligatoirement participer aux séances de formation prescrites par l'INSEE (en général deux demi-journées).

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez dès à présent nous faire parvenir une lettre de motivation et un CV.

Bulletin municipal de Blanzac N° 29 Juillet 2022

Mairie de Blanzac
Tél : 05 55 68 71 63
mairie.blanzac@gmail.com
www.blanzac.com

Directeur de publication : Roumilhac Pierre

Rédaction / Maquette : Mairie de Blanzac

Impression : Mairie de Blanzac

Tirage : 300 exemplaires

Photos : Mairie de Blanzac

Le bulletin municipal est consultable sur le site internet de la commune www.blanzac.com

CLUB DU 3^{ème} AGE

Le Club a repris sa vie normale ! Ouf !
L'Assemblée Générale du 14 janvier avait dû être reportée au 18 février en raison de la pandémie. Le nombre d'adhérents a chuté : décès, EHPAD, fatigue...et trop peu de nouveaux. Mais le plaisir de nous retrouver reste intact.

Malgré le Covid et une organisation plus compliquée, les lotos du 12 décembre et du 9 avril se sont fort bien déroulés : très agréables !
Le 11 mai, qu'il faisait chaud pour notre sortie dans l'Allier ! Mais quel régal ! Des guides exceptionnelles ! Tout d'abord la forêt de Tronçais : forêt d'exception... maquettes animées de vieux métiers... musée du canal de Berry... Une journée intéressante.

A venir : le 1^{er} repas annuel le 12 juin, une sortie à Saint-Pardoux début juillet, 2^{ème} voyage en septembre...

Evidemment les goûters mensuels perdurent.

Nous souhaitons un bon été à tous.

COMITE DES FETES

Bonjour à toutes et à tous,

Ah !!!!!

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons enfin pu refaire notre fête patronale le weekend du 14 et 15 mai sous un magnifique soleil. Beaucoup de participants le samedi aux concours de belote et de pétanque, ainsi que le dimanche pour le vide grenier. Nous les remercions chaleureusement.



Nous allons poursuivre nos animations avec notre participation au côté de la municipalité et de l'ACCA de Blanzac au feu d'artifice du 14 Juillet à l'étang de Rouffignac.

Après quelques jours de vacances, nous organiserons le samedi 10 Septembre une randonnée afin de faire découvrir les sentiers pédestres de la commune.

Nous prévoyons également une soirée à thème début Octobre ainsi qu'un après-midi Halloween pour les enfants de la commune.

Nous terminerons l'année en beauté avec notre traditionnel réveillon de la Saint Sylvestre.

Nous espérons bien sûr vous rencontrer lors de nos animations durant l'année.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et un très bel été...

Le Bureau,

ACCA

La prochaine assemblée générale aura lieu le vendredi 24 juin 2022 à 20h00 à la salle de classe.

L'ACCA participera à l'organisation de la soirée du 14 juillet 2022 à l'étang de Rouffignac.

Le dimanche 24 juillet 2022, l'ACCA organisera un concours de pêche à l'américaine (équipe de 2) toute la journée, pêche au coup, les places sont limitées. Inscriptions obligatoires auprès de Bruno AUBIN 06 08 43 84 51. Ce concours se déroulera à l'étang de Rouffignac en 2 manches de 2H30 chacune.

Aussi, ce même jour, sera organisé, toujours à l'étang de Rouffignac un vide-grenier toute la journée.

Le Bureau.

Vous avez des questions ?

Pour connaître vos droits ou effectuer vos démarches (état civil, urbanisme, santé, travail, justice...), vous pouvez vous rendre sur service-public.fr, site officiel de l'administration française.



La Fondation John BOST, créée en 1848, est devenue au 1^{er} Janvier le nouvel organisme gestionnaire de l'établissement AREHA implanté à Bellac qui porte, à présent, un nouveau nom : Le "**Village des Gâtines**".

Plus de 70 personnes en situation de handicaps y sont accueillies, employant près de 65 salariés en CDI. Nos champs d'intervention, comprennent une Maison d'accueil Spécialisée, un Foyer de vie et des appartements de semi autonomie.

Cette année, le Village des Gâtines porte un nouveau dispositif à savoir **des habitations dites « inclusives »**, qui se composent de 3 logements de 1,2,3 places en colocation, implantés sur le nord du Département.

Ces habitats sont insérés dans la cité, dans un environnement facilitateur à proximité des commerces et des services pour favoriser l'autonomie de chacun et rompre l'isolement.

Les habitants disposent d'une **aide pour la vie partagée** par l'intervention d'un professionnel chargé de l'animation, de la coordination et de la régulation du vivre ensemble, à l'intérieur comme à l'extérieur du logement. Cette aide est fonction du contenu du projet de vie sociale et partagée que les habitants construisent ensemble ; c'est la spécificité de l'habitat inclusif.

Il n'existe pas de public visé, chaque candidature sera étudiée, à titre d'exemple. Ces appartements peuvent être adaptés pour des personnes isolées chez elles, pour qui la solitude devient pesante ou vivant chez des parents vieillissants. L'habitat inclusif est fondé sur le libre choix de la personne, il s'inscrit en dehors de tout dispositif d'orientation social ou médico-social.

Nous faisons appel à chacun de vous, ainsi qu'aux Mairies et médecins de campagne pour nous aider à repérer ces personnes, et les informer de l'existence de ce possible choix de vie qui leur est ouvert.

Pour toutes demandes d'information :

M. Bernard LESTIEUX

Animateur Habitats inclusifs au **05 55 60 93 60**



Registre canicule

Nous vous rappelons qu'un registre dit « canicule » est ouvert à la mairie, comme dans chaque commune. Il s'adresse à toutes les personnes fragiles, sensibles aux dérèglements climatiques. L'objectif est de pouvoir s'assurer de la bonne santé de ces personnes. L'inscription ne peut être faite que sur la base du volontariat, c'est-à-dire que c'est aux personnes se sentant concernées ou à leur proches de faire la démarche. La mairie ne peut en aucun cas inscrire des personnes d'office, même si nous avons connaissance de situations fragiles.

Si vous-même ou l'un(e) de vos proches est concerné, veuillez contacter le secrétariat.

Réglementation des feux de plein air :

Le brûlage des déchets verts est **formellement INTERDIT** pour tous les particuliers et ce toute l'année par arrêté préfectoral sous peine d'amende. Leur élimination doit se faire par broyage ou en les déposant dans une déchetterie. Une autorisation peut être accordée aux agriculteurs et professionnels du bois sous certaines conditions.

Ordures ménagères

Depuis le premier janvier le mode de calcul pour l'enlèvement des ordures ménagères est modifié. En effet, jusqu'alors sur le territoire de l'ex communauté de communes du Haut-Limousin, le coût était facturé sous forme de taxe, en même temps que la facturation des impôts locaux, selon la valeur locative de chaque maison.

Le conseil communautaire avait décidé en 2021 de passer à la redevance, calculée au nombre d'habitants dans chaque foyer. Un questionnaire a été envoyé par la com com, et un agent est passé compléter les données.

Le conseil communautaire avait fixé la valeur du point à 150 euros dans une délibération du 27 décembre 2021 pour le premier semestre 2022, et à 170 euros par délibération du 20 juin 2022 pour le second semestre.

La facturation moyenne sera donc de 160 euros le point pour cette année, en sachant qu'un point équivaut à une personne dans un foyer. Pour 2, le barème est de 1,5 point, pour 3 de 1.8 point et pour plus de trois 2 points.

Pour tout renseignement merci de vous adresser à la communauté de communes du Haut Limousin en Marche.

Les travaux

Nous avons prévu la remise en conformité du réseau de défense incendie. C'est un chantier assez important, nécessitant la mise en place de poteaux répondant aux normes actuelles, mais dans certains villages, le réseau d'eau potable ne permet pas de pouvoir avoir le débit nécessaire au bon fonctionnement de ces poteaux. La mise en place de réserves sera alors nécessaire. Pour cette année, nous avons privilégié les plus gros villages non ou mal desservis, à savoir les Bordes, Charbonnières, le Liboueix. La seule aide possible est une subvention de l'Etat à hauteur de 25 %, dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Le montant prévisionnel était de plus de 18 000 euros à la date de demande de subvention, mais compte tenu de l'inflation, une actualisation sera probablement nécessaire.

Le city park a été mis en service en début d'année, et après les petits désagréments liés au surplus de sable, il semble pleinement satisfaire nos jeunes, ainsi que les utilisateurs de la salle polyvalente.

Des tables et des bancs vont être installés à proximité, ainsi que sur la place de l'église.

Le déploiement de la fibre se poursuit, la pose des câbles est quasiment terminée, la mise en service devrait intervenir en fin d'année, conformément au prévisionnel.

Le syndicat énergie de la Haute-Vienne (SEHV) nous a proposé l'installation d'une borne de rechargement pour les véhicules électriques. L'emplacement de cette borne, de type recharge rapide, devait se situer à proximité des deux grands axes routiers passant sur la commune, à savoir les nationales 145 et 147. Nous avons envisagé de la positionner à proximité du giratoire du Monteil, sur le délaissé de la D1 (route de Rancon), mais il nous est apparu que les régularisations d'achats de terrains n'avaient pas été faites au moment de la création de la déviation de Bellac. En effet, ce petit délaissé en forme de croissant appartient toujours à l'ancien propriétaire, et malgré diverses démarches le changement apparaît comme mission impossible avec les services de l'Etat. Nous avons donc retenu le site de l'étang de Rouffignac, qui est relativement proche du carrefour. La mise en service va intervenir très prochainement.



La voirie

Les travaux de voirie programmés pour 2022 concernent la route de Gattebourg et le village de Chez Mistre. C'est l'entreprise SIORAT qui est titulaire du marché groupé du SYGESBEM. Ce marché d'un montant total de 813 201 € TTC permet de bénéficier de tarifs attractifs même si, comme partout une hausse des tarifs se fait sentir. Pour la commune le coût prévu est de 72 868.81 € HT, soit 87 442.57 € TTC. Nous bénéficierons d'une subvention du conseil départemental à hauteur de 40%.



Le budget

Comme chaque année le conseil municipal a adopté le budget, ou plutôt les budgets.
 Pour la section fonctionnement du **budget communal**, nous avons un excédent de fonctionnement cumulé de **258 506.26 €** à affecter.
 En ce qui concerne la section investissement, les résultats de l'année précédente se montent à **161 875.34 €** de report cumulé.
 Pour cette année, la section de fonctionnement s'équilibre à 494 541.26 €, sans grand changement par rapport aux années précédentes. Une nouvelle fois, le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taux communaux.
 Pour la section investissement, le budget est cette année, équilibré à 447 235.34 € avec la première partie de remise en conformité du réseau de défense incendie, le programme de voirie pour près de 90 000 €, 80 000 € provisionnés pour lancer le lotissement du Bourg et envisager des achats de terrains, et le remboursement des emprunts. En recettes, nous avons le report de 161 875.34 €, les 160 000 € d'affectation des résultats, et le virement de la section de fonctionnement de 80 000 €

Pour le **budget assainissement**, la section de fonctionnement est équilibrée à 42 827.09 € comprenant notamment 18 000 € de recettes provenant des redevances d'assainissement, et le report de 15 327.09 € de 2021, ainsi que la subvention du budget principal de 9 500 €.
 Les stations du Bourg et de Charbonnières feront l'objet d'un curage, les filtres à sable se colmatant.

Pour la voirie, nous avons également prévu comme chaque année du point à temps avec l'entreprise Techniroute, qui effectue des prestations sur l'ensemble des voies qui subissent des détériorations mineures. Nous avons également confié le débroussaillage des chemins les plus accessibles à l'entreprise Bourdache, et nous envisageons également de le faire intervenir sur les plus étroits.

les concerts à la maison

KOKOPELI
LE 01/09 À 19H30

CHEZ CÉLINE JAUGEARD
18 RUE DU SOUTERRAIN, LE CHABLARD
87300 BLANZAC

5€

détails & réservations obligatoires
sur: lesconcertsalamaison.com
tél. : 06 39 18 84 67

En collaboration avec Rempart une box à vêtements est mise à disposition à proximité des éco-points au lieu-dit la station. Vous pouvez y déposer les habits dont vous n'avez plus l'utilité qui seront valorisés par l'association de réinsertion locale.

**Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes
16-25 ans**

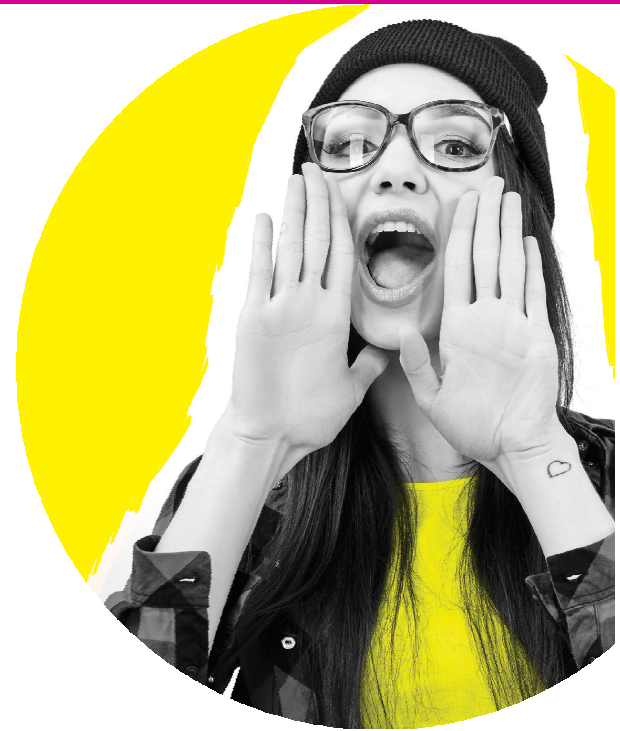
Mission Locale
Rurale de la Haute-Vienne
NOUVELLE-AQUITAINE

- contact@mlr87.fr
- <https://www.facebook.com/mlrhv87/>
- <https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/>



**Vous avez moins de 26 ans !
Des solutions pour tous vos projets**

- VIE QUOTIDIENNE :**
 Permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules
 Aides financières, démarches liées au logement,
 Accès aux droits et à la santé,
 Aide aux démarches administratives,
 Sports loisirs et culture ...
- ORIENTATION :**
 Découverte de secteurs et métiers,
 Immersions en entreprises et visites d'entreprises...
- FORMATION :**
 Droits à la formation,
 Accès aux parcours de formation, financements ...
- EMPLOI :**
 Techniques de recherche d'emploi,
 Rencontres entreprises et employeurs,
 Offres d'emploi et offres en alternance,
 Parrainage, Contrat d'Engagement Jeune ...



**ACCOMPAGNEMENT ET PARCOURS PERSONNALISE
UN CONSEILLER REFERENT**

Des solutions, une offre de services adaptée à vos besoins et à vos projets vous seront proposées.

Parmi ces propositions, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) : Contrat de 6 mois et une allocation pour sécuriser vos démarches...

Proche de chez vous !

**Mission Locale Rurale Haute-Vienne
05.55.70.45.74**

**4 antennes - 29 points d'accueil sur tout le département de la Haute-Vienne
(Hors agglomération de Limoges)
Une équipe de 34 professionnels et des services gratuits.**